



A/50/11  
ORIGINAL : ANGLAIS  
DATE : 2 JUILLET 2012

## Assemblées des États membres de l'OMPI

**Cinquantième série de réunions**  
**Genève, 1<sup>er</sup> – 9 octobre 2012**

### RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE NOUVELLE CONSTRUCTION

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document contient le rapport sur l'état d'avancement du projet de nouvelle construction (document WO/PBC/19/12), qui est soumis au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI à sa dix-neuvième session (10 – 14 septembre 2012).
2. La recommandation du PBC concernant ce document figurera dans le "Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa dix-neuvième session tenue du 10 au 14 septembre 2012" (document A/50/14).

3. *Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à prendre note du contenu du présent document, compte tenu de toute recommandation du Comité du programme et budget concernant le document WO/PBC/19/12, telle qu'elle figure dans le document A/50/14.*

[Le document WO/PBC/19/12 suit]



## Comité du programme et budget

**Dix-neuvième session**  
**Genève, 10 – 14 septembre 2012**

### RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE NOUVELLE CONSTRUCTION

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document vise à présenter au Comité du programme et budget (ci-après dénommé "PBC") un rapport sur l'état d'avancement du projet de nouvelle construction (ci-après dénommé "projet") portant sur la période écoulée depuis la présentation du rapport précédent (document WO/PBC/18/9) au PBC à sa dix-huitième session, tenue du 12 au 16 septembre 2011.

### ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

2. Il est rappelé que le PBC a été informé à sa dernière session que, en mai 2011, un accord avait été conclu avec l'entreprise générale en vertu duquel cette dernière était convenue de compenser, par une pénalité d'un montant de 2 225 000 francs suisses, les retards pris dans la livraison du projet achevé (le nouveau bâtiment, y compris le parking souterrain supplémentaire).

3. Le PBC a également été informé à sa dernière session que le nouveau bâtiment était pleinement opérationnel depuis juin 2011 (étages de bureaux et sous-sols, cafétéria, bibliothèque de l'OMPI et nouveau parking réservé aux délégues) mais que certaines parties n'avaient pas été (complètement) livrées, même si cela n'avait pas d'incidence sur son occupation.

4. À la date du présent document, alors qu'un certain nombre de malfaçons touchant plusieurs installations et équipements (notamment les parquets) sont en voie d'être corrigées de manière satisfaisante, d'autres parties n'ont toujours pas été terminées et certains éléments qui avaient été acceptés sous réserve de réparation ou de remplacement n'ont pas tous été réparés ou remplacés à la satisfaction du Secrétariat. Il s'agit notamment des verrières

des atriums et des éléments des façades qui n'ont pas encore été réparés ou remplacés, l'entreprise générale n'ayant pas encore proposé de solutions acceptables. En conséquence, le Secrétariat a suspendu le paiement de certaines mensualités à l'entreprise générale et entamé de nouvelles négociations afin de résoudre ces questions.

## UTILISATION DU BUDGET ET DES PROVISIONS POUR IMPRÉVUS APPROUVÉS

5. La situation budgétaire et financière présentée au PBC à sa précédente session n'a pas changé :

- i) le budget actualisé et consolidé (quelque 145 millions de francs suisses) a laissé un solde non utilisé de quelque 175 000 francs suisses;
- ii) la "provision pour les modifications du projet" (quelque 8,2 millions de francs suisses) a été intégralement utilisée ou engagée pour couvrir le coût des modifications supplémentaires (principalement pour le Centre informatique et la mise en œuvre dans et autour du nouveau bâtiment des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges (UN H-MOSS)); et
- iii) la "provision pour divers et imprévus" (quelque 7,8 millions de francs suisses) a laissé un solde non utilisé de quelque 2,1 millions de francs suisses.

## CONTRÔLE ET AUDIT

6. Le projet a continué de faire l'objet d'audits réguliers de la part du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/19/18) et de la Division de l'audit et de la supervision internes, et d'une supervision permanente de la part de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS).

## POINT SUR LA SITUATION RELATIVE AUX LOCAUX LOUÉS

7. En ce qui concerne la location de locaux à usage de bureaux et conformément au rapport sur l'état d'avancement présenté au PBC à sa dernière session, le bail du bâtiment P&G a été officiellement résilié avec effet au 31 août 2011, tandis que le bail du bâtiment CAM a été conservé de manière à offrir au Secrétariat la souplesse nécessaire pour gérer les locaux pendant ces prochaines années.

8. En ce qui concerne la location d'aires de stockage, une installation de stockage (900 m<sup>2</sup> pour un coût annuel de quelque 85 000 francs suisses) a été libérée fin avril 2012 et une autre installation de stockage (210 m<sup>2</sup> pour un coût annuel de quelque 30 000 francs suisses) le sera à la fin du mois de septembre 2012. Cette solution a été rendue possible grâce aux aires de stockage situées dans le nouveau bâtiment, à une évaluation actualisée des besoins et à l'élimination du matériel et des fournitures obsolètes.

9. *Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du contenu du présent document.*